

Province de Québec,
Iles de la Madeleine,

Au Registrateur du Comté des Iles de la Madeleine,

Monsieur,

Je vous donne avis que Marie Cyr, épouse commune en biens de Vilbon Cyr, dont le testament est actuellement produit avec les présentes pour enrégistrement, est décédée a Grindstone dans les Iles de la Madeleine, le premier de mars 1920, laissant pour ses héritiers ses fils Pierre et Simon Cyr, ainsi que son époux Vilbon Cyr,

Et qu'au nombre des biens immobiliers se trouvent les propriétés suivantes savoir:

- La quatrième partie des Sept lots ou parties de lot de terre connu et désignés au plan et livre de renvoi officiels de l'Ile Grindstone sous les numéros
- ✓ 85 lequel contient 6 acres moins 2 acres déjà vendu a Aristide Cyr,
 - ✓ 299a, lequel contient 24 perches;
 - ✓ 309 lequel contient 3a.1v.0p.
 - ✓ la subdivision 33 du lot 312, lequel contient 3a.3v.20p.
 - ✓ la subdivision 34 du lot 299 lequel contient 4 acres, moins 2 acres vendus a Aristide Cyr; et autres;
 - ✓ la subdivision 139 du lot 214 contenant 20 acres moins 3 acres vendus a Aristide Cyr et 5 acres a Hypolite Cyr.
 - ✓ le lot 310 contenant 2a.2v.0p,

Attendu que la quatrième partie des lots ci-dessus revient a Pierre et Simon Cyr a titre indivis en vertu du dit testament.

Et je vous donne le présent a vis dans le but de satisfaire aux exigences du code civil et de vous permettre d'en faire mention partout ou besoin sera.

Donné a Grindstone I.M. ce _____ jour de novembre 1920. pour servir et valoir ce que de droit.

Marie Cyr

Témoin

E. A. ...

[Signature]